

Patrimoine Collégiale : la contribution de la fondation

Une convention de partenariat entre la Ville de Thann et la Fondation pour la sauvegarde et la restauration de la collégiale a été signée jeudi. Effet immédiat : un premier versement de 83 000 euros a été effectué pour divers travaux lancés à partir de cette année.



La convention a été signée jeudi, à la mairie de Thann, par Jean-Pierre Baeumler et Édouard Heinrich (assis). Photo M.T.

C'est désormais officiel et concret : Jean-Pierre Baeumler, le maire de Thann et Édouard Heinrich, le président de la Fondation pour la sauvegarde et la restauration de la collégiale viennent de signer la convention qui formalise leur partenariat pour des travaux nécessaires à la survie du prestigieux sanctuaire.

Le plus urgent, dans l'immédiat, ce sont les travaux de sauvegarde. Richard Duplat, architecte en chef des Monuments historiques a tiré la sonnette d'alarme en avril dernier. Il a ensuite préconisé un

programme échelonné sur sept étapes dont la première tranche a démarré en septembre. Coût total : 850 000 euros HT, dont 60 % à la charge de la Ville. La Fondation apportera une quote-part jusqu'en 2011 de 33 %, soit 280 000 euros HT.

La joie d'entendre résonner l'angélus

Dans l'immédiat, un premier versement de 83 000 euros a été effectué. La répartition de cette somme se fera comme suit : 41 400 euros pour une première tranche (en voie d'achèvement)

portant sur la tour, puis une 2^e tranche de 37 840 euros (étanchéités du pourtour de la nef et du chœur, redressement et rénovation des vantaux du grand portail...) et 3760 euros pour la réfection de l'horloge et du carillon.

Ces dernières contributions (horloge et portail) portent sur des restaurations financées à 100 % par la fondation. Si les Thannois ont d'ores et déjà la joie d'entendre résonner à nouveau l'angélus, c'est aussi le signe que le mécanisme qui lit les deux partenaires fonctionne bien et de ma-

nière synchronisée. Le maire a remercié la fondation pour le travail accompli. « Un travail qui a permis de sensibiliser et mobiliser de plus de 200 donateurs. Ce qui représente près de 200 000 euros collectés », a souligné Édouard Heinrich.

Il est vrai que cet effort ne date pas d'hier. « Déjà, dès le siècle qui a suivi l'achèvement de la collégiale, en 1516, les premiers travaux de remise en état ont commencé », a rappelé Jean-Pierre Baeumler. « Les dernières interventions sur la flèche remontent à 1998 et il a fallu attendre le Plan de relance de l'économie pour entreprendre des travaux de réparations plus récents ». Il est acquis désormais que la fondation créée il y a un an, a bien rempli sa mission en sensibilisant l'opinion sur l'urgence des interventions et en mobilisant toutes les personnes qui sont attachées à la collégiale. Un effet levier indispensable qui permet d'accélérer les travaux de sauvegarde.

Michel Tschann

■ **PARTICIPER** Les dons peuvent être adressés à : Fondation pour la sauvegarde de la collégiale de Thann, 35, rue du Général De Gaulle 68 800 Thann Renseignements au 03.89.37.10.31, au 03.89.37.10.31 ou au 03.89.37.00.29.